56/2025

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE SAINT URBAIN

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902704-20251204-56_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, à 20 h00, sous la présidence de Julien POUPON, Maire.
Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2025

Présents : Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, Nathalie ABIVEN, Jeannine LE GALL, Laure LAUVERGEAT, Pascale DIVERRES, Yvan BRISHOUAL, Stéphanie GORIN, Philippe DANTEC, Jessica GUILLERM, Pierre-Yves DANTEC, Sébastien LOZAC'H, Delphine LONGCHAMP, Olivier MOAL, Marie SANQUER, Gwenhael OMNES, Stéphane TROPRES.

Jacques BEAUCHAMP a donné pouvoir à Bernard LE CAHAREC

Yvan BRISHOUAL, a été nommé secrétaire de séance

Objet : Subvention départementale APA Sécurité - Interphone Ecole

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 février 2024 concernant le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), relative à la prévention de la délinquance.

À ce titre, il est proposé au Conseil municipal de sécuriser l'école par l'installation d'un vidéo phone, d'un systèmes alerte « attentat anti-intrusion » et de cylindre à boutons et groom, afin d'éviter les intrusions, dans le cadre du plan Vigipirate.

L'Etat n'ayant pas validé le dossier de demande de subvention de la commune dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, il est proposé de solliciter le Département au titre de l'appel à projets sécurité.

Le coût subventionnable de l'opération est à 9 752 € HT.

Le financement possible de l'opération est le suivant :

↳ Département - 50 % ➢ 4 900 €
(Arrondi à la centaine supérieure)
↳ Part communale ➢ 4 852 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches utiles,
- Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires,

Fait à Saint-Urbain, le 4 décembre 2025

Le Maire,

Julien POUPON